



## Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Points 42, 43 et 89 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session  
extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement  
sur le virus de l'immunodéficience humaine  
et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

**Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire  
consacrée aux enfants**

**Environnement et développement durable**

### **Lettre datée du 22 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de l'Initiative Koizumi (Mesures concrètes qui seront prises par le Gouvernement japonais en faveur du développement durable – vers le partage des ressources mondiales), qui a été annoncée à Tokyo le 21 août 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 43 et 89 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent adjoint du Japon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
(*Signé*) Yoshiyuki **Motomura**

---

\* A/57/150.



**Annexe à la lettre datée du 22 août 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Japon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Initiative Koizumi**

**Mesures concrètes qui seront prises par le Gouvernement japonais  
en faveur du développement durable – vers le partage des ressources mondiales,  
21 août 2002**

[Traduction provisoire]

1. Concept de base
2. Domaines importants et mesures concrètes
  - 1) Un espoir pour les populations (mise en valeur des ressources humaines)
    - a) Investir dans les ressources humaines
    - b) Connaissances
    - c) Science et technologie
  - 2) Contrôle et solidarité (développement)
    - a) Commerce et investissement étranger
    - b) Énergie
    - c) Agriculture et alimentation
    - d) Aide au développement
    - e) Afrique
  - 3) Ne pas agir aujourd'hui crée des difficultés pour demain (environnement)
    - a) Assistance aux pays en développement dans le domaine de l'environnement
    - b) Changements climatiques
    - c) Forêts
    - d) Diversité biologique
    - e) Eau
    - f) Traités relatifs à l'environnement

## 1. Concept de base

Afin de parvenir au développement durable, il est indispensable de poursuivre à la fois le développement et la protection de l'environnement.

Tous les gouvernements, organisations et parties intéressées devraient mettre en commun leurs connaissances, stratégies, responsabilités, données d'expérience et informations.

### *Partage des ressources mondiales (partenariat sur un pied d'égalité)*

Il est important d'adopter des mesures concrètes afin de mettre en oeuvre les accords issus des Conférences de Doha, Monterrey et autres pour parvenir aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

Le Japon prendra les mesures concrètes ci-après afin d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts d'auto-assistance (contrôle), tout en s'efforçant d'élargir les partenariats au sein de la communauté internationale.

## 2. Domaines importants et mesures concrètes :

Initiative du Japon (nouvelle)

Initiative du Japon (suite)

Initiatives fondées sur le partenariat (nouvelles)

1) Un espoir pour les populations (mise en valeur des ressources humaines) :

Afin de parvenir au développement durable, il est indispensable de motiver les citoyens ordinaires du monde entier en leur donnant un espoir pour qu'ils utilisent pleinement leurs capacités dans le cadre d'une bonne gestion des affaires publiques.

À cette fin, la mise en valeur des ressources humaines (dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'égalité entre les sexes) est une question de la plus haute importance. En d'autres termes, l'investissement dans les ressources humaines et la mise en commun des connaissances et de la technologie sont les clefs du développement durable.

a) Investir dans les ressources humaines. « La mise en valeur des ressources humaines est la base de l'édification de la nation » :

i) Éducation :

Proposer « la Décennie de l'éducation pour le développement durable ».

Fournir une assistance d'un montant total de plus de 250 milliards de yen (environ 2 milliards de dollars) au cours des cinq prochaines années, en faveur de l'éducation dans les pays à faible revenu. Promouvoir « l'Initiative concernant l'éducation de base pour la croissance » (assistance pour l'éducation des filles, pour la formation des enseignants, pour l'enseignement des sciences et des mathématiques, etc.).

ii) Santé :

Intensifier les efforts pour lutter contre les maladies infectieuses et parasitaires, en affectant un montant total de 3 milliards de dollars au cours

d'une période de cinq ans à partir de l'exercice budgétaire 2000 (Initiative d'Okinawa contre les maladies infectieuses).

b) Connaissances :

Diffuser les données d'expérience du Japon concernant la pollution critique et les solutions apportées, ainsi que ses activités efficaces de coopération avec d'autres pays d'Asie, avec l'Afrique et d'autres régions.

Promouvoir l'Initiative pour le développement de l'Asie de l'Est et diffuser des données sur l'expérience positive de développement en Asie de l'Est auprès d'autres pays et régions.

c) Science et technologie (en tant que moyen de faire progresser le développement durable) :

Promouvoir la surveillance mondiale de l'environnement grâce à la Stratégie mondiale intégrée d'observation et à la cartographie mondiale.

Exécuter des activités de coopération concernant les sciences et techniques de l'environnement.

2) Contrôle et solidarité (développement). La mobilisation de diverses ressources (solidarité) est essentielle pour que les pays en développement puissent promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique autonome (contrôle) :

a) Commerce et investissement étranger. Promouvoir le commerce et l'investissement privé afin de parvenir au développement durable. (Les importations du Japon en provenance des pays en développement représentent environ 150 milliards de dollars par an) :

Accroître l'appui pour l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce offerts par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et d'autres organismes.

(Organiser des séminaires conjoints Japon-OMC à Genève. Élargir l'initiative du Japon, annoncée à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, concernant une formation dispensée à 2 500 personnes provenant de pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités commerciales au cours d'une période de cinq ans à partir de l'exercice budgétaire 2000, de manière à dispenser cette formation à 4 500 personnes au cours de la même période (2 000 personnes supplémentaires), y compris le renforcement des capacités grâce à l'Association pour l'octroi de bourses d'études techniques à des étrangers.)

S'efforcer d'atteindre l'objectif de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les produits de tous les pays les moins avancés.

(Envisager immédiatement d'élargir l'admission en franchise de droits et hors contingent des produits des PMA en révisant la législation tarifaire pour le prochain exercice budgétaire qui commence le 1er avril 2003.)

S'efforcer de mettre en place des règles concernant les investissements multilatéraux.

(L'établissement de règles concernant les investissements multilatéraux est crucial pour créer un environnement international permettant d'accroître l'investissement dans les pays en développement. Le Japon jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces règles.)

Encourager les pays africains à participer aux systèmes commerciaux multilatéraux (OMC).

(Se féliciter de l'intention annoncée par les pays africains de promouvoir l'intégration régionale grâce à la création de l'Union africaine, faciliter cette intégration en appuyant le renforcement des capacités, et encourager une plus grande participation de l'Afrique aux systèmes commerciaux multilatéraux (OMC).)

b) Énergie. Promouvoir une utilisation efficace et non nuisible pour l'environnement des ressources énergétiques limitées, qui constituent la base de l'activité économique :

Accueillir le huitième Forum international de l'énergie à Osaka vers la fin de septembre afin de promouvoir le dialogue entre les pays producteurs et consommateurs d'énergie.

Proposer et promouvoir l'Initiative pour la sensibilisation aux problèmes énergétiques.

c) Agriculture et alimentation. Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce aux innovations des technologies vertes :

Promouvoir l'amélioration et la dissémination du nouveau riz pour l'Afrique (NERICA).

Fournir une aide d'environ 30 millions de dollars en vue de résoudre la crise alimentaire en Afrique australe.

d) Aide au développement. Au cours des 10 dernières années, le Japon, en tant que premier pays donateur, a fourni une assistance d'un montant d'environ 120 milliards de dollars, soit un cinquième du montant total de l'aide publique au développement (APD) de tous les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD). Le Japon a versé 4,8 milliards de dollars – soit un quart du total des contributions du Groupe des Huit – à l'initiative élargie en faveur des pays pauvres fortement endettés. Le Japon continue à jouer un rôle positif en tant que donateur important, tout en assurant la mise en oeuvre efficace de l'APD (il est utile de noter que les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, qui étaient plus pauvres que les pays d'Afrique dans les années 60, ont connu depuis une croissance rapide).

e) Afrique. Il ne peut y avoir de stabilité et de prospérité dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle si les problèmes de l'Afrique ne sont pas résolus. Appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est fondé clairement sur le contrôle exercé par les pays africains :

Mettre en oeuvre résolument l'initiative « Solidarité entre le Japon et l'Afrique – mesures concrètes » et s'efforcer d'appliquer le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit.

Renforcer davantage l'appui pour l'Afrique dans le cadre de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

3) Ne pas agir aujourd'hui crée des difficultés pour demain (environnement). Le XXI<sup>e</sup> siècle sera apocalyptique si les problèmes de dégradation de l'environnement mondial, qui constituent une menace sérieuse pour la survie de l'humanité, ne sont pas abordés dès maintenant.

a) Assistance aux pays en développement dans le domaine de l'environnement. Afin d'aborder les problèmes de l'environnement, renforcer la coopération dans ce domaine, surtout grâce à l'APD, y compris le renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement :

Établir et proclamer l'Initiative concernant la conservation de l'environnement pour le développement durable.

Appliquer des programmes de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'environnement pour 5 000 personnes au cours d'une période de cinq ans à partir de l'exercice budgétaire 2002.

Organiser l'Exposition mondiale 2005 à Aichi (Japon), qui aura pour thème « La sagesse de la nature ».

b) Changements climatiques. Afin de prendre des mesures efficaces contre le réchauffement de la planète, il est important de mettre au point un ensemble commun de règles pour l'avenir qui seront appliquées par tous les pays, y compris les pays en développement :

Jouer un rôle de premier plan en vue de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. (Le Japon est devenu partie au Protocole de Kyoto le 4 juin 2002.)

Faciliter le renforcement des capacités en ce qui concerne les ressources humaines et les échanges d'informations afin de promouvoir le mécanisme de développement non polluant.

c) Forêts. Promouvoir la gestion durable des forêts, notamment en luttant contre l'exploitation illégale, étant donné les nombreux avantages offerts par les forêts (par exemple, préservation de l'environnement, prévention du réchauffement de la planète, conservation des ressources en eau, produits forestiers) :

Proposer et promouvoir le Partenariat asiatique pour les forêts.

Coopérer aux activités de conservation des forêts et à d'autres activités dans le bassin du fleuve Congo.

d) Diversité biologique. Garantir la pleine jouissance des avantages offerts par l'environnement naturel en protégeant les organismes vivants menacés d'extinction ainsi que les zones critiques dans les différentes régions :

Intensifier l'initiative visant à la conservation des zones critiques.

Ouvrer en faveur de la ratification du Protocole de Cartagena relatif à la sécurité biologique de la Convention sur la diversité biologique.

e) Eau. Effectuer des travaux progressifs sur la question des ressources en eau sous différents aspects tels que l'eau potable, la santé publique, l'agriculture, les activités économiques, la protection de l'environnement et la prévention des catastrophes :

Contribuer à l'établissement d'un approvisionnement en eau sûr et stable et d'installations hygiéniques. (Le Japon, qui a fourni un approvisionnement sûr et

---

stable en eau potable et un accès aux installations d'assainissement pour plus de 40 millions de personnes au cours des cinq dernières années, poursuit ces efforts. Il convient également de promouvoir des projets modèles d'exploitation des ressources en eau, y compris les réserves d'eau souterraines, et le transfert de technologie aux pays voisins.)

Renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales et les femmes. [Appuyer le renforcement des capacités pour une gestion appropriée des ressources en eau (cela s'effectuerait en coopération avec les ONG grâce à la mise en place de systèmes de gestion par la population locale et à la promotion d'une coopération technique tenant compte du rôle des femmes, etc.)]

Organiser le troisième Forum mondial de l'eau et la Conférence ministérielle internationale connexe en mars 2003.

f) Traités relatifs à l'environnement :

Jouer un rôle de premier plan afin d'assurer l'entrée en vigueur rapide de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Ouvrer en vue de la ratification rapide de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

---